Rapport de fin de législature

2019 - 2023

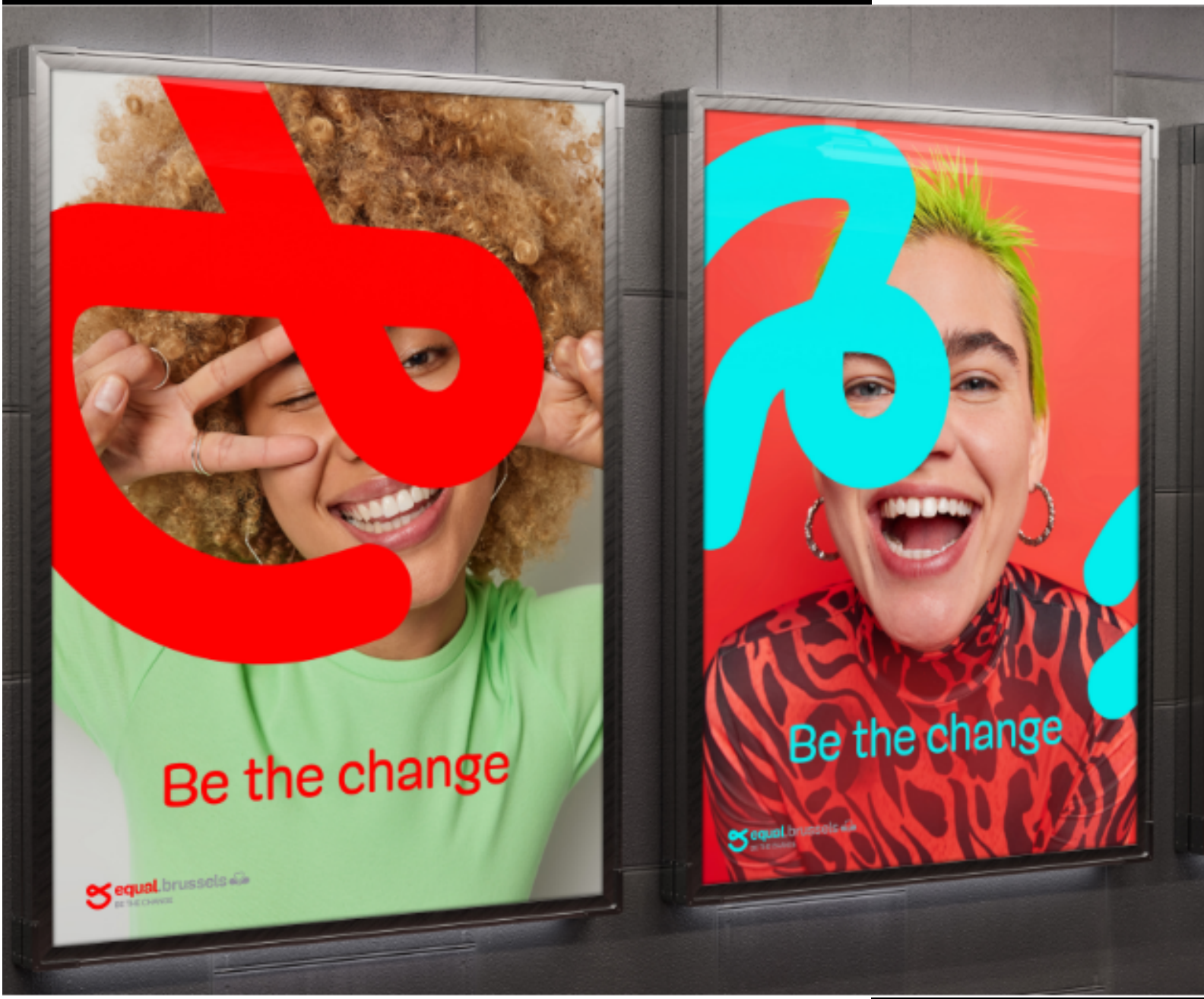

equal.brussels
BE THE CHANGE

CONTENU

1. INTRODUCTION 1

2. STRATÉGIE GLOBALE D'APPROCHE TRANSVERSALE DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES POLITIQUES RÉGIONALES 2

3. SOUTIEN À L'INTRODUCTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LES POLITIQUES RÉGIONALES 3

- Création et alimentation du comité régional de l'égalité des chances
- Digitalisation du test d'égalité des chances
- Programmes de formations à destination des utilisateurs du test d'égalité des chances
- Matrice des études et réalisation d'études
- Elargissement des contributions d'equal.brussels à de nombreux projets et jurys
- Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité

4. RAPPORT DE FIN DE LÉGISLATURE SUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DE GENRE DANS LES LIGNES POLITIQUES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET GENDER BUDGETING 8

5. RAPPORT DE FIN DE LÉGISLATURE SUR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION DU HANDICAP DANS LES LIGNES POLITIQUES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE 15

6. PLAN BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LE RACISME 18

7. PLAN BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 20

8. PLAN BRUXELLOIS DE SOUTIEN AUX FAMILLES MONOPARENTALES 23

9. PLAN BRUXELLOIS D'INCLUSION DES PERSONNES LGBTQIA+ 26

10. POLITIQUE DE SUBVENTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS ACTIVES EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES CHANCES 29

11. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 30

INTRODUCTION

Les ordonnances du 29 mars 2012, relative à l'intégration de la dimension de genre dans les politiques de la Région de Bruxelles-Capitale (ci-après, RBC), et du 8 décembre 2016, portant sur l'intégration de la dimension du handicap ans les lignes politiques de la RBC, prévoient l'obligation de présenter deux rapports de fin de législature à l'attention du Parlement.

Toutefois, les actions du gouvernement et de ses services en matière d'intégration de l'égalité des chances dans les politiques régionales vont bien au-delà de ces deux axes spécifiques. Aussi, afin de présenter une perspective plus globale et complète de la situation, ce rapport englobe l'ensemble des axes de travail de coordination d'equal.brussels et offre une vision d'ensemble des actions réalisées au cours de cette législature.

Stratégie globale d'approche transversale de l'égalité des chances dans les politiques régionales

Durant cette législature, l'intégration de l'égalité des chances dans les politiques régionales a reposé sur quelques **principes stratégiques** importants :

- Un fonctionnement à la fois transversal et vertical qui implique une **responsabilisation des pouvoirs publics à tous les niveaux**

Par l'implication directe et concrète des services publics régionaux dans des plans d'actions thématiques.

Par l'appui et la coordination de structures transversales créées ou consolidées sous cette législature : le comité régional pour l'égalité des chances et la direction régionale de l'égalité des chances, equal.brussels.

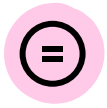

Par le recours à des outils partagés tels que le test d'égalité des chances et le gender budgeting.

Par le soutien et l'accompagnement des administrations dans la réalisation de projets inclusifs dans toutes les compétences régionales.

- Une implication directe des acteurs de la société civile dans le respect du principe ***« Nothing about us without us »***

Par des partenariats avec les equality bodies (Unia et IEFH).

Par la consolidation et la consultation régulières des conseils bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes (CEFH) et de la personne en situation de handicap (CBPH).

Par l'implication d'associations représentatives, notamment dans l'élaboration des plans d'actions régionaux en égalité des chances et dans les actions de sensibilisation et d'information menées par les services publics régionaux.

- **Un soutien**, également consolidé en cours de législature, aux projets menés par les **associations de terrain** en faveur de l'égalité des chances, **en complément aux actions publiques.**

Soutien à l’intégration de l’égalité des chances dans les politiques régionales

- **Actions transversales en vue du renforcement de l’intégration de l’égalité des chances dans les politiques régionales**

Création et alimentation du comité régional pour l’égalité des chances

Digitalisation du test d’égalité des chances

Programme de formations à destination des utilisateur.rice.s du test d’égalité des chances

Inventaire, mise à disposition et réalisation d’études

Élargissement des contributions d’equal.brussels à de nombreux projets, comités et jury d’acteurs publics régionaux

Code bruxellois de l’égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité

- **Création et alimentation du comité régional pour l’égalité des chances**

Conformément à l'ordonnance du 4 octobre 2018 relative à l'introduction du test d'égalité des chances et à l'arrêté du Gouvernement de la RBC du 22 novembre 2018, le Comité pour l'égalité des chances a été institué en 2021 et rassemble les représentant.es de toutes les institutions régionales.

Le comité est une plateforme d’échanges transversale sur l’état de l’égalité des chances et des politiques régionales en la matière. Il participe au développement, à la diffusion au sein des instances régionales et à l’évaluation des instruments d’intégration de l’égalité des chances: instruments de gender mainstreaming et de handistreaming, test d'égalité des chances, élaboration, suivi et évaluation des plans d’action… Il fait également le lien entre les organismes publics et les spécialistes de l’égalité des chances (equality bodies, conseils consultatifs, monde académique, assocations…).

- **Digitalisation du test d’égalité des chances**

Après près de 5 années de pratique, cet outil de mainstreaming de l’égalité des chances créé par l’ordonnance du 4 octobre 2018 relative à l'introduction du test d'égalité des chances et de l'arrêté du Gouvernement de la RBC du 22 novembre 2018 a été digitalisé.

Depuis le 21 mars 2023, les porteur.euse.s de projets ont la possibilité de compléter leurs tests d'égalité des chances via une nouvelle plateforme interactive en ligne. Les données recueillies sont classifiées selon plusieurs critères, tels que le type de projet, le cabinet de tutelle, l'organisme, et la compétence régionale. Cette digitalisation a apporté plusieurs avantages, notamment une facilité accrue d'utilisation et la possibilité de générer des rapports à partir des données collectées. En outre, des efforts continus ont été déployés pour simplifier et accompagner l'utilisation du test.

Actuellement, la plateforme compte 301 utilisateur.rice.s, parmi lesquels 248 ont déjà complété au moins un test (tous types de projets confondus) et depuis son lancement en mars 2023, la plateforme en ligne a enregistré un total de 633 tests clôturés. Par ailleurs, le nombre de tests effectués a connu une croissance continue au fil des mois depuis le lancement de la plateforme, avec une légère diminution en juillet et août en raison de l'activité réduite pendant la période estivale.

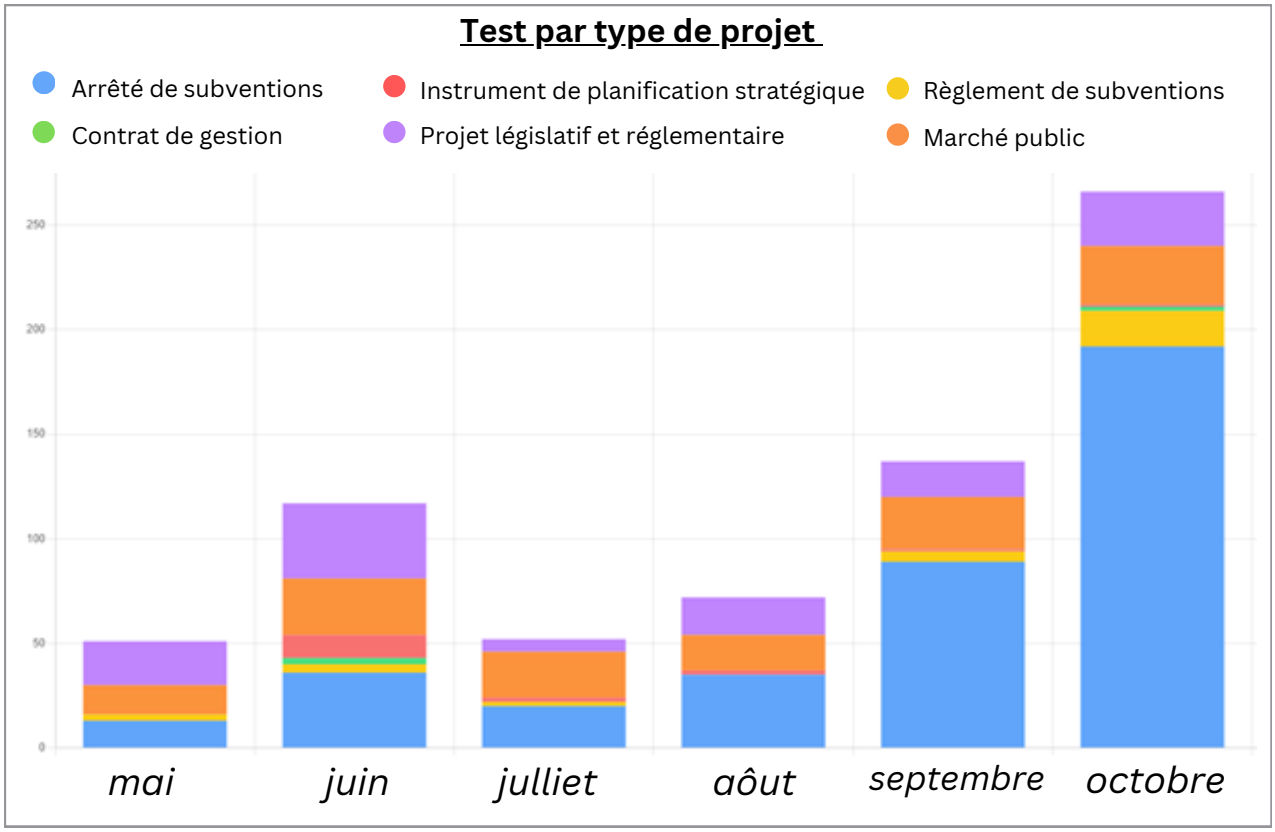

- **Programmes de formations à destination des utilisateur.rice.s du test d'égalité des chances**

Un programme de formations a été développé à la demande des membres du Comité régional pour l'égalité des chances qui souhaitent renforcer leurs compétences et celles de leurs collègues. Ce programme se décline en plusieurs modules:

  - « *L'égalité des chances, ça passe aussi par vous* »
    e-learning pour les nouveaux entrants du SPRB (en développement).

  - « *Discrimination, égalité, inclusion… y voir plus clair* »
    Module introductif en collaboration avec UNIA.

  - « *Introduction à l'intégration de l'égalité des chances dans les politiques régionales* » (en développement).

  - « *Genderbudgeting* »
    Formations d'accompagnement au genderbudgeting

  - « *Corps, discriminations et politiques publiques* **»**
    en collaboration avec l'ULB (en développement)

- **Matrice des études et réalisation d'études**

Un recensement des ressources relatives au territoire bruxellois en lien avec, d'une part, les compétences régionales et, d'autre part, les critères de discrimination potentielle a été élaboré et sera régulièrement alimenté. Cet outil est en cours de digitalisation afin de le rendre visible et lisible et de le diffuser dans les institutions régionales.

La matrice permet également de détecter les ressources manquantes et les membres du Comité peuvent identifier les besoins de données dans le but de développer une connaissance précise de la réalité bruxelloise.

Dans ce cadre, en partenariat avec *hub.brussels* une première étude intitulée "l'entrepreneuriat bruxellois sous l'angle du handicap et du genre" est en cours de réalisation. Il s'agit d'établir un état des lieux de la problématique, de le compléter via une étude qualitative, d'identifier les freins et leviers à l'entrepreneuriat et d'émettre des recommandations.

Une deuxième étude portant sur la (non)participation citoyenne des publics précarisés, avec une dimension de genre, sera commandée en 2023 et réalisée en 2024 en collaboration avec perspective.brussels.

- **Elargissement des contributions d'équal.brussels à de nombreux projets et jurys**

equal.brussels est régulièrement sollicitée pour participer aux projets, commissions et comités pilotés par les institutions régionales, dont:

  - Comité d'accompagnement de l'enquête régionale de sécurité (safe.brussels)
  - Appel à projets citoyenneté mondiale et solidaire (Brussels International)
  - Pôle anti-discrimination (brusafe)
  - Pôle violences intrafamiliales (brusafe)
  - Comité d'accompagnement de l'étude genre et logement (Bruxelles Logement)
  - Commission régionale de mobilité (Bruxelles Mobilité)
  - Commission régionale de mobilité-PMR (Bruxelles Mobilité)
  - Comité d'accompagnement de la rédaction du manuel relatif à l'aménagement de l'espace public (urban.brussels)
  - Elaboration du guide security by design (safe.brussels)
  - Comité d'accompagnement du projet d'élaboration d'une stratégie de gender mainstreaming relative aux missions de perspective.brussels
  - Conseil bruxellois de la nuit pour les questions liées aux violences basées sur le genre
  - Comité d'experts du Service de la Participation de la RBC (perspective.brussels)
  - Panel d'expert.e.s de la SLRB pour améliorer la stratégie de cohésion sociale dans les logements sociaux gérés par les SISP
  - Groupe de travail pour une approche intersectorielle des violences intrafamiliales (safe.brussels)
  - Jury carsharing et inclusivité (Bruxelles Environnement)
  - Travaux de la stratégie Inclusive Green Deal Carsharing (Bruxelles Environnement)

  ...

Ces participations seront poursuivies. Cependant, vu l'importance grandissante que revêt l'égalité des chances pour les institutions régionales, les sollicitations se multiplient et il n'est plus possible pour equal.brussels d'y répondre positivement au vu des moyens disponibles.

- **Code bruxellois de l’égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité**

Depuis 2008, et suite aux transferts successifs de compétences vers les Régions, le législateur bruxellois a adopté plusieurs ordonnances visant à lutter contre les discriminations dans divers domaines relevant de sa compétence. Ces domaines englobent notamment le logement, l'emploi privé, l'emploi public régional et local, ainsi que les biens et services. De tels textes existent également au niveau de la COCOM (Commission communautaire commune) et de la COCOF (Commission communautaire française) dans leurs domaines de compétence respectifs.

Cependant, la fragmentation des textes bruxellois relatifs à l’égalité, à la lutte contre les discriminations et à la promotion de la diversité nuit à leur compréhension, à la clarté de la législation, et entrave l'efficacité et l'effectivité des mesures de protection qu'ils contiennent. Dans le but d'atteindre simultanément les objectifs d'exhaustivité, de praticabilité, de cohérence, et de respect du droit européen et international, le Gouvernement a confié à la Secrétaire d'État en charge de l’Égalité des chances la rédaction d'un code unifié.

Les travaux ont débuté en 2021-2022 par une phase cruciale d’état des lieux et d'évaluation juridique des textes existants, ainsi que des lacunes qui devaient être comblées. La rédaction du code unique s'est poursuivie avec une orientation progressive visant à renforcer les dispositions de lutte contre les discriminations. Actuellement, le code est à l’examen au Conseil d'État, avant une troisième et dernière lecture par les Gouvernements, avant sa soumission aux Parlements pour adoption.

Rapport de fin de législature sur l’intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale

L'autorité bruxelloise a ancré légalement le gender mainstreaming au moyen de l'ordonnance du 29 mars 2012 portant intégration de la dimension de genre dans les lignes politiques de la RBC, de son arrêté d'exécution du 24 avril 2014. Durant cette législature, sa mise en oeuvre s’est cristallisée autour d’un plan d’action de gender mainstreaming 2022-2025.

- **Méthodologie**

Ce plan émane d’un processus de construction participatif avec la contribution de spécialistes et d’associations de terrain aux côtés des institutions bruxelloises et des responsables politiques. Lors des groupes de travail mixtes, plusieurs thématiques ont été abordées, notamment le logement, l'emploi, l'économie, la recherche, l'innovation, l'environnement, la mobilité, l'urbanisme, ainsi que des questions transversales telles que les pouvoirs locaux et les relations internationales.

Cette méthodologie a permis d'établir des mesures spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, temporelles et inclusives *ou SMARTi,* avec des pilotes et des partenaires clairement identifiés, un budget estimé, des indicateurs de suivi et un agenda de réalisation. Au-delà des déclarations d'intention, notamment présentes dans le plan régional précédent, ce plan définit 69 actions concrètes qui constituent un véritable outil de travail devant être intégré dans les politiques publiques relevant des compétences de la RBC. Ainsi, ces actions répondent à une double approche: des mesures ciblées tendant à l’égalité entre les femmes et les hommes, combinées à une intégration renforcée de la dimension femmes-hommes dans toutes les politiques régionales, à chaque étape de leur conception, de leur exécution et de leur évaluation.

Le plan a également été soumis aux interlocuteurs sociaux (CEFH, brupartners, CBPH) pour avis, permettant d'affiner les constats et les actions.

Ce plan s'intègre dans une politique d'égalité des chances plus large dépassant l'approche binaire femmes-hommes, et qui aborde diverses problématiques, y compris le handicap, le racisme, l'orientation sexuelle, l'origine et la condition sociales et les violences basées sur le genre.

Ainsi, certaines actions sont transversales à tous les plans, car elles renforcent les moyens pour mettre en œuvre les politiques d'égalité des chances, toutes problématiques confondues. L'articulation des différents plans thématiques entre eux est une prochaine étape de l'implémentation d'une approche transversale et intersectionnelle.

En outre, bien qu'equal.brussels pilote 6 actions et soit partenaire de 13 des 69 actions du plan, elle répond par ailleurs à de nombreuses demandes de partenariat ou de soutien complémentaires.

- **Monitoring**

Lors du dernier monitoring de l'exécution du plan, les 25 institutions concernées ont fourni un état des lieux des actions du plan dont elles sont responsables.

Ce monitoring a permis d'évaluer la manière dont les actions du plan sont activement gérées et mises en œuvre par les entités responsables et de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour leur avancement.

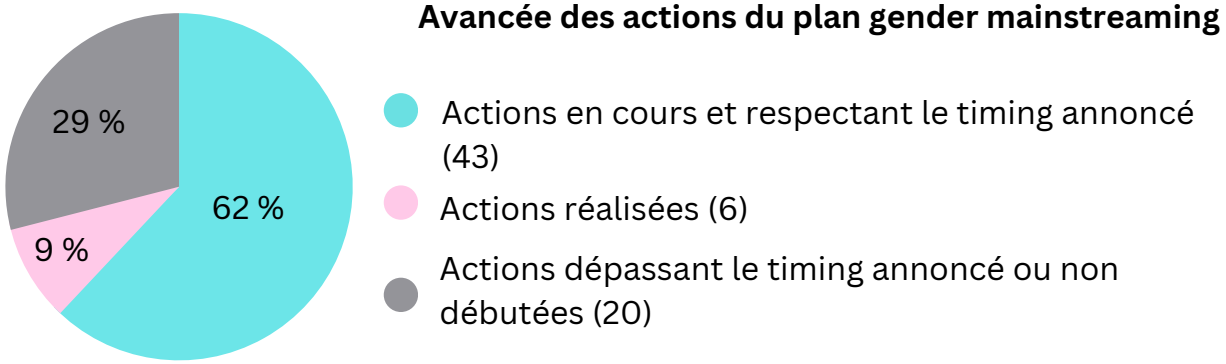

Parmi les 56 actions en cours, 43 actions respectent le timing annoncé dans le plan.

20 actions dépassent le timing de réalisation annoncé. Leur statut est très variable. Il peut s'agir d'actions commencées ayant rencontré des freins divers et dont le timing de réalisation a été actualisé. Ces actions sont bien prises en main par les administrations et l'opportunité du plan, qui court jusqu'en 2025, est saisie pour reprogrammer et tenter de mettre les actions en œuvre endéans cette échéance.

Mais il peut aussi s’agir d’actions n’ayant pas encore commencé, qui sont en stand by ou pour lesquelles le monitoring offre peu d’éléments permettant de se rendre compte de la bonne prise en main de l’action par l’administration concernée. Parmi cette catégorie, 11 actions non démarrées ou en stand by doivent faire l’objet d’un monitoring ciblé complémentaire.

Le monitoring se poursuit et il est essentiel de souligner que la pleine et efficace mise en œuvre du plan d'action gender mainstreaming dépend de l'implication active de toutes les institutions publiques, ainsi que de leurs responsables administratifs et politiques. Cette collaboration est nécessaire pour surmonter les freins à l’avancée de l'égalité de genre et mobiliser les ressources nécessaires à sa réalisation.

Ce premier suivi de monitoring ne permet pas une évaluation approfondie de la mise en œuvre des actions et de leurs résultats, car le plan a été validé en décembre 2022, et de nombreuses actions sont toujours en cours sans avoir encore eu d'effets visibles.

Focus sur quelques exemples d'actions en cours ou accomplies illustrant la manière dont le plan se déroule sur le terrain

	Action 6: Financer et publier des études en matière de genre dans le secteur du logement.
Responsables	Pilote: Obervatoire du logement (Bruxelles Logement) Partenaires: IBSA, equal.brussels
Objectifs	• Mieux connaître les inégalités genrées en matière de logement et ajuster les actions des services concernés sur base des conclusions des études. • Développer des outils pratiques qui pourront être transférables à d'autres villes européennes.
Impacts	• La réalisation des études genrées en matière du logement permet de disposer de données et de statistiques genrées afin de construire un diagnostic des inégalités de genre dans le secteur du logement. Les actions des services concernés pourront être adaptées sur base des conclusions des études. • Cette action permet également d'identifier les données genrées manquantes dans les différents secteurs de la politique du logement. Cette recherche sert de base pour le développement d'un monitoring genré plus complet des politiques publiques en matière de logement, notamment pour l'action 5 du plan genre visant à développer un monitoring genré au sein de l'Observatoire du logement
Réalisations	L'étude a été réalisée par l'UCLouvain. Le rapport final a été rendu en mai 2023 et a été intégré à la matrice des études.

	Action 19: Elaborer une stratégie de gendermainstreaming relative aux missions de perspective.brussels
Responsables	Pilote: perspective.brussels
Objectifs	Améliorer la prise en compte du genre dans la planification territoriale et développer l'exemplarité de perspective.brussels en tant que maître d'ouvrage public engagé pour l'égalité femmes-hommes et l'égalité des chances.
Impacts	Au terme de l'action perspective.brussels aura développé une vision et une stratégie concernant les enjeux liés au genre dans le cadre de ses missions de développement territorial et de ses projets urbains. Mise en place d'une charte de communication inclusive pour les supports externes et internes, tant visuels que textuels. Sensibilisation des prestataires externes (potentiels) aux questions de genre et d'égalité entre les femmes et les hommes dans leur équipe et dans leur travail.

	Action 19: Elaborer une stratégie de gendermainstreaming relative aux missions de perspective.brussels (suite)
Réalisations	Cette mission a démarré à l'été 2023, et le marché a été confiée à un consortium pluridisciplinaire (composée d'une équipe universitaire spécialisée dans les inégalités de genre et leur dimension spatiale et urbanistique, une société d'architectes et d'urbanistes et deux expert.es indépendant.es) qui accompagne perspective dans ce diagnostic. Six dimensions en particulier font l'objet d'une évaluation : l'accès à la propriété ; la part du revenu consacrée au logement ; la qualité du logement ; la part d'hommes, de femmes et de familles monoparentales dans le logement social, le logement AIS et le logement de transit ; la superficie du logement et le logement en tant que lieu de travail. Un total de 175 indicateurs issus de 20 sources différentes ont été identifiés et analysés. L'étude comprend également des recommandations concernant un meilleur monitoring genré des politiques de logement" Les effets concrets seront perceptibles dans les prochains mois. Toutefois, l'implication des membres du personnel témoigne d'un intérêt grandissant pour ces enjeux et une volonté marquée de contribuer à la réflexion.

	Action 39: Lancer un appel à projets destiné à soutenir l'entrepreneuriat féminin
Responsables	Bruxelles Economie et Emploi, hub.brussels et equal.brussels.
Objectifs	En vue de compléter et renforcer la plateforme Women in Business (WIB) de hub.brussels, la RBC a lancé, en mai 2023, la deuxième édition de l'appel à projets intitulé « Women in business » visant à soutenir sur une année des acteurs privés qui portent des projets qui soutiennent les candidates entrepreneuses et les entrepreneuses.
Impacts	Soutenir des projets qui favorisent: • Le développement des programmes d'accompagnement des (candidates) entrepreneuses, pour acquérir ou consolider des compétences entrepreneuriales de la phase d'idéation à l'accélération. • Des programmes, activités et événements de mentorat, d'entraide ou de coaching portés par des réseaux d'entrepreneuses.
Réalisations	L'appel à projet WIB lancé en 2022 est encore en cours de suivi. 44 projets ont été soumis à candidatures et 39 projets ont été éligibles. Sur ces 39 projets, 8 ont été lauréat.es pour un soutien financier. Ces 8 projets sont actuellement en cours de réalisation. L'appel à projet WIB 2023 a été lancé et les lauréat.es seront bientôt averti.es des décisions les concernant. Cet appel a été l'occasion de réflexion fructueuses sur la transposition des objectifs de diversité et d'inclusion dans le règlement et la sélection des projets, ainsi que dans leur monitoring.

Genderbudgeting

Le Gouvernement a développé une méthode visant à intégrer la dimension de genre dans l'ensemble du cycle budgétaire. Cette méthode a été formalisée dans l'arrêté du Gouvernement de la RBC du 14 juillet 2016 instaurant une méthode pour l'intégration de la dimension de genre dans le cycle budgétaire.

equal.brussels coordonne et accompagne l'exercice de gender budgeting en collaboration avec Bruxelles Finance et Budget. Chaque année, equal.brussels communique des directives relatives au gender budgeting et collecte les analyses de genre qui seront annexées au budget. En outre, equal.brussels organise des formations et fournit un accompagnement continu aux administrations et organismes publics afin de les soutenir dans le cadre de cet exercice.

Cet accompagnement passe par l'apport d'expert.e.s en genre qui dispensent une formation sur les principes fondamentaux du gender budgeting, suivie de séances de travail portant sur l'analyse des dépenses (catégorie 3, à genre). Ces séances de travail sont axées sur les compétences régionales et l'objectif est de renforcer les connaissances et les pratiques des administrations en matière d'égalité de genre pour favoriser une mise en œuvre continue des apprentissages et une amélioration constante de la qualité des analyses de genre. Chaque année, cette offre d'accompagnement est évaluée et ajustée pour répondre aux besoins des institutions concernées. Les formations et l'accompagnement restent bien accueillis, mais il existe une demande croissante en faveur d'un accompagnement renforcé tout au long de l'exercice d'analyse de genre, plutôt que ponctuel. equal.brussels n'est cependant pas en mesure de répondre favorablement à cette demande en l'état de ses ressources.

En 2021, les institutions publiques ont réalisé au total 155 analyses. Il est important de noter que la méthodologie a évolué, passant d'une analyse basée sur un pourcentage d'allocations de base (nombre d'AB) à une analyse basée sur un pourcentage du budget (montant total).

En 2022, 156 allocations de base ont été analysées. Ces chiffres montrent une stabilité, néanmoins des améliorations quantitatives ont été observées :

- Des institutions absentes de l'exercice 2021 ont participé en 2022, augmentant le nombre d'entités participantes (26 contre 23 l'année d'avant).

- L’objectif d’analyser en priorité des AB de catégorie 3 qui n’ont jamais fait l’objet d’analyse depuis le début de l’implémentation du gender budgeting a été suivi par une majorité d’administrations (13 institutions sur les 20 participantes ont proposé des analyses d’AB qui n’avaient jamais été analysées précédemment). Cela fait progresser le spectre couvert par le gender budgeting depuis le début de sa mise en place.

L’exercice 2023 s’est achevé avec 107 analyses (contre 138 l’année dernière), issues de 27 institutions (contre 26 l’année dernière). Une analyse peut contenir plusieurs allocations budgétaires, lorsqu’elles concentrent des dépenses similaires et les mêmes enjeux de genre. Dès lors, le nombre d’allocations budgétaires analysées cette année s’élève à 182 contre 156 l’année dernière. Pour une très grande majorité, il s'agit d'allocations budgétaires jamais analysées auparavant. Concernant le nombre d’institutions participantes, il est quasiment identique à celui de l’année dernière et certaines institutions qui n'avaient jamais participé ont rejoint l’exercice cette année, comme en 2022.

Malgré ces résultats encourageants témoignant d'une bonne participation des institutions, l’objectif d’analyser 25% du budget de catégorie 3 chaque année est loin d'être atteint. De plus, les résultats sont très variables d’une institution à l’autre mais restent pour une majorité d’institutions en dessous de l’objectif, ce qui est d’autant plus dommageable pour les institutions ayant analysé jusqu’ici peu d’allocations budgétaires.

En outre, bien qu’une amélioration ait été observée dans la qualité des analyses présentées et que la participation augmente progressivement, un progrès continu et linéaire n’est pas garanti. D’une part, en raison des grands besoins d’accompagnement exprimés et auxquels equal.brussels ne peut répondre que dans la limite de ses moyens et, d’autre part en raison des difficultés rencontrées par les personnes en charge du gender budgeting au sein de leur institution.

En effet, une analyse des budgets dans une perspective de genre demande du temps et des données. Les correspondant.e.s genre et égalité des chances manifestent régulièrement la grande difficulté de compter le suivi de la politique d’égalité des chances et en particulier le gender budgeting comme une tâche supplémentaire ou accessoire parmi d'autres. Il est nécessaire d'accorder à ces missions un degré d'importance au moins similaire à celui qu'on peut apporter à d'autres missions transversales. Cela est nécessaire tant à la qualité de l'exercice d'analyse de genre qu'à la bonne application des recommandations et à la mise en œuvre des plans d'action élaborés au sein des analyses, étape indispensable pour transformer véritablement les politiques publiques dans un objectif d'égalité.

Rapport de fin de législature sur l’intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région de Bruxelles-Capitale

La Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées en 2009, engageant ainsi la RBC à mettre en œuvre les principes de cette Convention. Cet engagement s’est notamment concrétisé par l’adoption de l’ordonnance du 8 décembre 2016 portant sur l’intégration de la dimension du handicap dans les lignes politiques de la Région.

Cette ordonnance vise la prise en compte de la dimension du handicap dans toutes les politiques régionales par les personnes responsables de leur élaboration, de leur mise en œuvre et de leur évaluation. L’approche de l’ordonnance repose sur une conception démédicalisée du handicap, centrée sur l’élimination des obstacles liés à l’environnement dans l’exercice des droits et libertés de chacune et chacun.

Le premier plan handistreaming bruxellois porté par le Gouvernement bruxellois s’inscrit dans cet objectif sur une durée de 4 ans, de 2022 à 2025.

- **Méthodologie**

Le Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles (CAWaB) a été désigné pour accompagner le Gouvernement et les administrations bruxelloises dans l'élaboration du plan d'Intégration du handistreaming. Fort de son réseau de 21 associations, le CAWaB a joué un rôle essentiel en conseillant les entités régionales pour définir des objectifs alignés sur les besoins du secteur et des personnes en situation de handicap.

Tout au long du processus d'élaboration du plan, le CAWaB a relayé les préoccupations et les attentes du secteur, tout en apportant son expertise technique. Ces besoins ont également été identifiés grâce à des ressources et références telles que le rapport de fin de législature du Conseil bruxellois des personnes en situation de handicap, le premier rapport d'évaluation du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU relatif à la Belgique, ainsi que les rapports alternatifs d'Unia et du Belgium Disability Forum (BDF).

Ce travail préliminaire a permis d'identifier, compétence par compétence, les attentes et les préoccupations du secteur, constituant ainsi la base des discussions avec les cabinets et administrations concernées.

Le CAWaB a accompagné les cabinets ministériels grâce à une mise en situation et des rencontres avec un groupe d'expert.e.s. Une formation et un atelier sur le handistreaming ont été organisés, suivi d'une rencontre inter-cabinets pour identifier des actions transversales. Enfin, des réunions par compétence ont eu lieu avec les administrations et les représentants des cabinets pour définir des objectifs spécifiques.

Le CEFH, le CBPH et Brupartners ont également été consultés.

Le plan a été approuvé le 1er décembre 2022 et définit 44 actions et de multiples objectifs.

- **Monitoring**

Lors du dernier monitoring, les administrations ont fourni un état des lieux des actions du plan dont ils sont responsables.

Ce monitoring se base sur les 44 actions du plan, déclinées en 101 sous-actions permettant de faciliter l'évaluation et le suivi

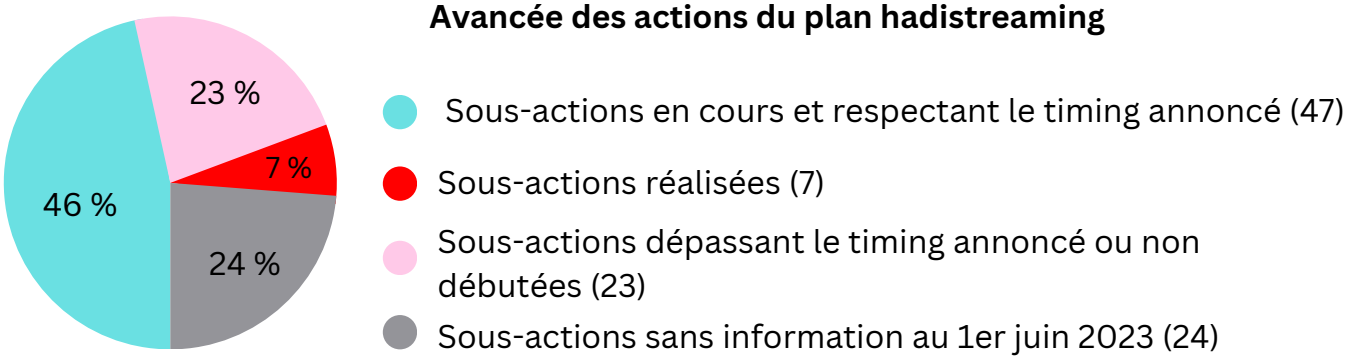

Quant à l'aspect qualitatif, ce monitoring a permis d'illustrer les différents niveaux d'implication et le stade d'avancement de la mise en œuvre des actions. Pour 87 sous-actions, les responsables ont effectué un retour et complété le tableau de suivi en indiquant les réalisations, le suivi des indicateurs ainsi que l'état de l'action. Pour 41 sous-actions, les personnes en charge du suivi n'ont pas donné de feedback complet.

En outre, alors que ce service est proposé gratuitement aux administrations et cabinets bruxellois (financement d'equal.brussels), peu de pilotes ont sollicité l'aide au CAWaB pour mettre en œuvre leur action comme ils y étaient invités.

Il semble donc nécessaire de plus sensibiliser les différents échelons des pouvoirs publics, dans les diverses compétences régionales, sur la responsabilité qu'ils ont dans la prise en compte de l'impact de leurs politiques sur les personnes en situation de handicap.

Focus sur quelques exemples d'actions en cours ou accomplies illustrant la manière dont le plan se déroule sur le terrain

	Action 4 : Faciliter la communication pour les personnes en situation de handicap
Responsables	Pilote : equal.brusels
Objectifs	Promouvoir l'utilisation de la communication inclusive par les pouvoirs publics en éditant un guide pour la communication inclusive.
impacts	L'action permettra d'avoir un référentiel régional de communication inclusive. Le guide sera diffusé et utilisé comme document ressource et associé au test d'égalité des chances.
Réalisations	Un guide de communication inclusive à destination des pouvoirs publics est en cours de rédaction et sera diffusé en 2024.

	Action 43 : Garantir l'accessibilité intégrale des sites internet et applications mobiles des organismes publics de la RBC
Responsables	Pilote : Brussels ConnectIT et equal.brusels
Objectifs	• Réaliser un audit des sites des institutions bruxelloises • Organiser la formation à l'accessibilité numérique
Impacts	Mise en conformité des sites et applications des organismes régionaux et locaux au regard des règles d'accessibilité.
Réalisations	Le premier rapport d'audit de 10 sites publics régionaux a été achevé en juillet 2023, auquel sera joint l'audit de l'application Fix My Street réalisé par le fédéral. À sa réception, le rapport sera soumis au Gouvernement, puis au Parlement et enfin, joint au rapport national soumis à la Commission européenne. Cet exercice annuel se poursuivra en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir. Des formations en accessibilité numérique à destination des rédacteur.trices et développeur.euses des organismes publics régionaux ont été organisées en 2023 (2 modules d'une journée pour chaque profil, en FR et en NL) avec un nombre total de 48 personnes formées. Des formations seront organisées en 2024 également.

Plan bruxellois de lutte contre le racisme

Entre avril 2021 et janvier 2022, le Parlement a organisé les Assises de lutte contre le racisme qui ont mené, après une large consultation de spécialistes issus des administrations régionales, d'associations de lutte contre le racisme, d'organisations syndicales et d'employeurs, du monde académique et des institutions de défense des droits fondamentaux, à 207 recommandations.

- **Méthodologie**

Début 2022, ces 207 recommandations ont été analysées par six groupes de travail qui rassemblaient les cabinets ministériels et les administrations responsables: Statistiques, données, études et objectivation des constats; Logement; Économie, emploi et fonction publique; Espace public et mobilité; Prévention et sensibilisation; Social, santé et accès aux services. Das ce cadre, les recommandations ont été traduites en actions et alignées sur les priorités de la Déclaration de Politique Régionale.

Le Plan bruxellois de lutte contre le racisme 2023-2026 est un plan transversal impliquant toutes les compétences bruxelloises et tous les membres du Gouvernement, ainsi que de nombreuses administrations, garantissant que les actions qui composent ce plan tiennent compte des urgences et des réalités du terrain bruxellois. La COCOM et la COCOF ont également été associées au plan bruxellois.

- **Monitoring**

Un premier monitoring semestriel du plan bruxellois de lutte contre le racisme s'est clôturé en juillet 2023. les résultats de celui-ci montrent:

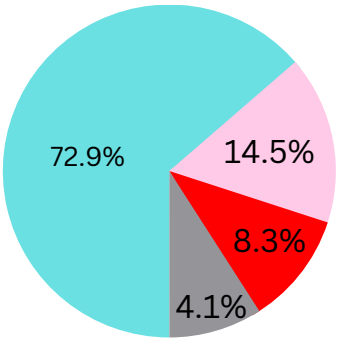

Avancée des actions du plan de lutte contre le racisme

- Actions en cours et respectant le timing annoncé (35), dont (9) actions en continu.
- Actions réalisées (4)
- Actions dépassant le timing annoncé ou non débutées (7)
- Actions sans information lors du monitoring (2)

Focus sur quelques exemples d'actions en cours ou accomplies illustrant la manière dont le plan se déroule sur le terrain

	Action 19: Créer un Conseil régional bruxellois pour l'élimination du racisme
Responsables	Pilote: equal.brussels Partenaires : Brupartners, le secteur associatif antiraciste et le monde académique
Objectifs	Le Conseil régional bruxellois pour l'élimination du racisme aura pour objectif d'émettre des avis et recommandations sur toute question relative à la lutte contre le racisme en RBC, sur demande d'instances bruxelloises ou à son initiative.
Impacts	le futur conseil consultatif pourra éclairer utilement l'action publique au sujet des enjeux et questions relatifs à la lutte contre le racisme à partir de réalités vécues et analysées par le secteur.
Réalisations	L'ordonnance portant création du Conseil pour l'élimination du racisme a été approuvée par le Parlement bruxellois à l'été 2023 et sa constitution est en cours. Dès début 2024, il sera financé et pourra débuter ses travaux. Il sera composé de 22 membres effectifs et 22 membres suppléants. Le monde académique, les organisations syndicales et d'employeurs ainsi que des associations de lutte contre le racisme y seront représentées. En outre, dans le but de renforcer une lecture intersectionnelle de la politique bruxelloise, les Conseils pour l'égalité entre les femmes et les hommes et des personnes en situation de handicap y seront représentés également.

	Action 4: Promouvoir des commémorations liées à la lutte contre le racisme
Responsables	Pilote: equal.brussels Partenaire: talent.brussels
Objectifs	• Susciter la réflexion sur les faits historiques liés au racisme au travers du travail de mémoire et visibiliser les symboles utilisés en ce sens par les services publics. • Informer et sensibiliser la population bruxelloise aux enjeux et défis soulignés par les thématiques des Journées internationales.
Impacts	Les commémorations auront pour impact de susciter une prise de conscience des stéréotypes et préjugés pouvant conduire au racisme et à la discrimination basée sur la prétendue race, couleur de peau, ascendance, nationalité, origine nationale ou dite ethnique.
Réalisations	À partir de 2024, les institutions régionales bruxelloises commémoreront chaque année trois journées internationales liées à la lutte contre le racisme: : • Le 27 janvier : Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah • Le 21 mars : Journée internationale pour l'élimination de la discrimination dite raciale • Le 8 avril : Journée internationale des Roms. Un kit de communication prêt à l'emploi est en cours d'élaboration avec la collaboration d'associations représentatives.

Plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes

Dans la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, le Gouvernement bruxellois a pris l'engagement de définir et mettre en œuvre un plan de lutte contre les violences à l'égard des femmes qui s'inscrit dans les engagements internationaux de la Belgique, et en particulier la Convention d'Istanbul. Ce premier plan transversal bruxellois contre les violences envers les femmes, a pour objectif d'aborder tous les aspects de cette problématique de manière coordonnée, transversale, transparente et efficace : la prévention et la sensibilisation, ainsi que l'accompagnement des victimes et des auteurs des faits.

- **Méthodologie**

Ce premier Plan bruxellois 2020-2024 de lutte contre les violences faites aux femmes a été élaboré en étroite coordination avec tous les ministres, secrétaires d'État, les associations de terrain et les services publics concernés de la RBC. Cette approche transversale engage avec elle une responsabilité partagée et des investissements collectivement soutenus.

Les travaux se sont organisés autour de 6 groupes de travail thématiques: Prévention; Logement & Accueil; Emploi & Fonction publique; Mobilité et Travaux publics; Formation et collecte de données statistiques; Urbanisme et Aménagement du territoire qui ont identifié 56 actions.

Ces actions identifient également un pilote, un budget, un timing et des indicateurs de suivi pour assurer leur traçabilité et leur lisibilité, et enfin leur évaluation. En outre, il est nourri de la coopération étroite avec la société civile, depuis sa préparation et sa mise en œuvre jusqu'à son évaluation.

- **Monitoring**

Une première évaluation à mi-parcours a été opérée en 2022. Selon, le dernier monitoring:

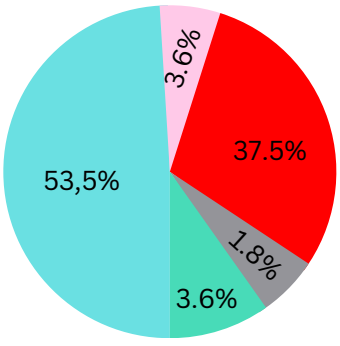

Avancée des actions du plan de lutte contre les violences faites aux femmes

- Actions en cours et respectant le timing annoncé (30)
- Actions réalisées (21)
- Actions dépassant le timing annoncé ou non débutées (2)
- Actions sans information lors du monitoring (1)
- Actions écartées du plan (2)

Focus sur quelques exemples d'actions en cours ou accomplies illustrant la manière dont le plan se déroule sur le terrain

	Action 19 : Sensibilisation à la violence par le biais des inégalités de genre	**Action 41 : information multilingue relative aux plaintes contre les violences faites aux femmes**	**Action 43: Création d'un site web relatif aux violences envers les femmes**
Responsables	**Pilote:** equal.brussels **Partenaires:** Societé civile et Bruxelles pouvoirs locaux.	**Pilote:** equal.brussels **Partenaires:** Bruxelles Prévention et sécurité, Bruxelles Pouvoirs locaux, communes, services de police, services sociaux d'urgence et de soutien.	**Pilote:** equal.brussels, Bruxelles Prévention & Sécurité **Partenaires :** Autorités locales bruxelloises, Organisations de la société civile, Partenaires institutionnels.
Objectifs	Création et diffusion d'une publication sur les bonnes pratiques de prévention de la violence. Promouvoir des outils et des méthodes en matière de prévention des violences.	Diffusion d'informations multilingues sur la manière de signaler ou de déposer une plainte après un acte de violence.	Rassembler des informations multilingues, précises et accessibles sur la violence fondée sur le genre sur un site web régional, à la fois pour les professionnels et les victimes.
Impacts	Sensibilisation à la dimension de genre et à la violence envers les différents groupes cibles.	Les victimes de violences sexistes et sexuelles auront accès à des informations claires, accessibles et ciblées sur leurs droits et sur les possibilités et modalités de signalement et de plainte.	La réalisation du site web permettra d'offrir un espace digital où les informations, les contacts et les outils sur la violence basée sur le genre seront rassemblés et régulièrement mis à jour.
Réalisations	L'action est actuellement en cours de réalisation. Un groupe de travail constitué de professionnel.le.s actif.ve.s dans la lutte contre les violences faites aux femmes a identifié comme besoin prioritaire pour les premières lignes un outil digital comprenant: • Une cartographie dynamique des services utiles en région bruxelloise. • Une boîte à outils qui comprend des informations pour soutenir un accompagnement efficace et durable aux femmes victimes de violences, en situation de vulnérabilité et dans une approche intersectionnelle. • Des supports d'information multilingues téléchargeables et diffusables, à destination des victimes et de leur entourage. Une collaboration a été entamée entre le Gams et equal.brussels pour assurer le développement concret de cet outil.		

	Action 52: Mise en place d'une cellule d'accueil spécifique aux violences intrafamiliales et sexuelles au sein des commissariats des zones de police bruxelloises.
Responsables	Pilotes : Bruxelles Prévention & Sécurité et Zones de police de Bruxelles Partenaires : equal.brussels, services d'aide aux victimes
Objectifs	Permettre un accueil optimal des victimes de violences intrafamiliales et sexuelles dans les commissariats afin de garantir la bonne réception des plaintes et la prise en charge des plaignant.e.s dans les meilleures conditions et ainsi éviter la victimisation secondaire.
Impacts	• Améliorer la prise en charge des victimes. • Protéger la vie privée et préserver l'intégrité des victimes. • Améliorer l'encodage des procès-verbaux dans une perspective genrée (lien avec l'action 7).
Réalisations	31 policier.e.s des zones Midi, Marlow, PolBruNo, BruWest et PolBru ont été formé.e.s pour offrir un service de prise en charge d'un accueil «privilégié » des victimes d'agression sexuelle et de violences intrafamiliales depuis la création des formations EVA. En plus des deux zones pilotes (PolBru et Midi), le projet des cellules EVA s'est étendu en 2023, à 3 zones supplémentaires : Marlow , BruWest et PolBruno.

Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales

Le Gouvernement bruxellois s'est engagé, dans sa Déclaration de Politique Régionale à établir un plan d'action de soutien aux familles monoparentales et en particulier aux femmes seules avec enfants, en concertation avec le secteur associatif actif aux côtés de ces familles.

L'objectif du plan d'action est d'apporter une réponse coordonnée et efficace aux besoins des familles monoparentales et particulièrement aux femmes seules avec enfants. L'ambition est d'actionner un maximum de leviers bruxellois afin de développer des actions innovantes pour venir en aide à ces ménages.

Méthodologie

Le plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales a été élaboré en étroite coordination avec tou.te.s les ministres, secrétaires d'État et services publics concernés de la RBC. Cette approche transversale engage avec elle une responsabilité partagée et des investissements collectivement soutenus. Des consultations et une collaboration avec le secteur associatif ont été également tenues suivant le principe du "Nothing about us, without us".

Approuvé en juillet 2021, le premier plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales s'inscrit dans une approche transversale et intersectionnelle, de par sa double dimension sociale et genrée, et se décline en 31 actions concrètes, impliquant à la fois les services régionaux, de la COCOF et de la COCOM.

Monitoring

Un monitoring .à mi-parcours a été élaboré début 2023 et les institutions concernées ont fourni un état des lieux des actions du plan dont elles sont responsables. Ce monitoring a permis d'évaluer la manière dont les actions du plan sont activement gérées et mises en œuvre par les entités responsables et de s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour leur avancement.

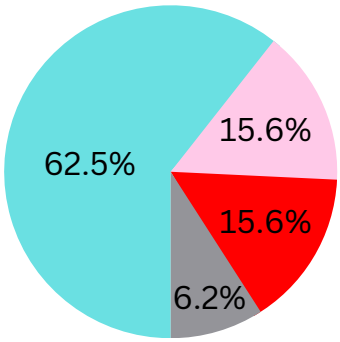

Avancée des actions du plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales

- Actions en cours et respectant le timing annoncé (20)
- Actions réalisées (5)
- Actions dépassant le timing annoncé ou non débutées (5)
- Actions sans information lors du monitoring (2)

Focus sur quelques exemples d'actions en cours ou accomplies illustrant la manière dont le plan se déroule sur le terrain

	Action 1: Développer une information sur mesure à destination des parents solo
Responsables	**Pilotes :** COCOM (rédaction de la brochure), equal.brussels et cellule Égalité des Chances de Bruxelles Pouvoirs Locaux (maintenance du site parentsolo.brussels) **Partenaires :** société civile, Bruxelles Logement, Brupartners
Objectifs	Développer une information sur-mesure orientée vers les parents solo dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits et la sensibilisation aux enjeux d'égalité des chances: • Création d'une brochure « parent solo » • Assurer la maintenance et la mise à jour régulière du site parentsolo.brussels
impacts	Rassembler les informations en lien avec les différentes thématiques qui concernent les familles monoparentales (parentalité, logement, droits, emploi...). Informer ces familles sur les aides généralistes et les services pertinents Renseigner les ressources pertinentes sur les enjeux liés aux situations de monoparentalité
Réalisations	COCOM: Depuis mars 2023, le site social.brussels intègre un nouvel onglet de recherche « monoparentalité » afin de pouvoir cibler les services qui s'adressent aux familles monoparentales. Cet onglet intègre davantage d'aides spécifiques proposées aux familles monoparentales et comporte une fonctionnalité d'impression) equal.brussels: Un site spécifique parentsolo.brussels a été créé et sa maintenance thématique et technique est assurée en continu. COCOM & equal.brussels : Le site parentsolo.brussels et le numéro d'appel de social.brussels ont fait l'objet d'une promotion dans le cadre d'une récente campagne de sensibilisation au sujet de la monoparentalité

	Action 4: Un label « Kids friendly » pour les lieux publics et infrastructures qui proposent des dispositifs accueillants pour les enfants et leur famille
Responsables	**Pilote :** equal.brussels **Partenaire:** Bruxelles Pouvoirs Locaux (cellule Égalité des chances), Brupartners
Objectifs	Stimuleer initiatieven om rekening te houden met opvoeding op plaatsen die niet specifiek voor kinderen bedoeld zijn, zowel binnen als buiten (horeca, vrije tijd, sport, cultuur, enz., maar ook wachtkamers, zalen en alle andere openbare plaatsen). Verspreid goede praktijken op het gebied van rekening houden met ouderschap op deze plaatsen. Eenoudergezinnen een vorm van autonomie geven en hun isolement doorbreken Kinderen een plaats geven in de sociale, culturele en sportieve activiteiten van volwassenen Alleenstaande ouders in staat stellen om te genieten van vrije tijd voor zichzelf (activiteiten voor volwassenen met geïntegreerde kinderopvang, activiteiten voor ouder en kind naast elkaar, kinderspeelhoek, enz.)
impacts	Il importe de changer les mentalités pour rendre la ville non seulement « enfants admis » mais aussi « enfants bienvenus » afin que les familles monoparentales et en particulier les mères seules puissent rompre l'isolement et accéder à la vie sociale et culturelle.
Réalisations	• Le label a été mis sur place via notamment une procédure de labellisation avec un référentiel, un guide de bonne pratique, l'organisation d'accompagnements, un site internet dédié • Le processus a été élaboré de manière participative en incluant des associations de parents solo, des potentiels labellisés, des spécialistes institutionnelles de l'enfance… • Les candidatures sont en cours, ciblant en priorités les pouvoirs publics, et les premiers labels seront officiellement remis durant le premier trimestre 2024

Plan bruxellois d'inclusion des personnes LGBTQIA+

La RBC, au cœur de l'Europe est reconnue comme une destination accueillante pour les personnes LGBTQIA+. Toutefois, S'il est vrai que le cadre juridique est, comparativement assez positif par rapport à beaucoup d'autres pays pour l'inclusion des personnes LGBTQIA+, des enquêtes indiquent qu'il y a encore beaucoup de progrès structurels et sur le long terme à réaliser, notamment pour améliorer l'inclusion et lutter contre les discriminations, les violences et le harcèlement subis par les personnes LGBTQIA+.

- **Méthodologie**

L'élaboration du Plan bruxellois d'inclusion LGBTQIA+ 2022-2025 a fait suite à l'évaluation du précédent Plan SOGI 2017-2020 via un prestataire externe supervisé par un comité d'accompagnement.

Les travaux ont débouché sur quatre axes d'amélioration prioritaires :

- Lutter contre la violence et assurer une politique de suivi efficace, notamment en lien avec la police et le parquet
- Mettre en œuvre des mesures de sensibilisation et de prévention
- Favoriser les collaborations, la mise en réseau et les actions transversales
- Améliorer la réglementation

Après des réunions de groupes de travail avec les cabinets ministériels et les administrations concernées, des mesures *SMARTi* ont été identifiées avec un ou plusieurs pilotes bien définis, des partenaires, un budget, des indicateurs de suivi et un agenda de réalisation. Ce plan comprend 35 actions concrètes, conformément aux priorités identifiées dans la Déclaration de Politique Régionale.

Monitoring: Une évaluation intermédiaire a été réalisée au mois d'octobre 2023, selon celle-ci:

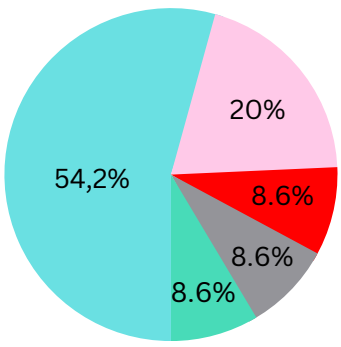

Avancée des actions du plan d'inclusion des personnes LGBTQIA+

- Actions en cours et respectant le timing annoncé (19)
- Actions réalisées (3)
- Actions dépassant le timing annoncé ou non débutées (7)
- Actions sans information lors du monitoring (3)
- Actions écartées du plan (3)

Focus sur quelques exemples d'actions en cours ou accomplies illustrant la manière dont le plan se déroule sur le terrain

	Action 16: Disposer de données sur les faits de violences et de discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+
Responsables	Pilotes: Bruxelles Prévention et Sécurité et equal.brussels. Partenaires : le secteur associatif (dont la RainbowHouse), les zones de police, les communes, Unia, l'IEFH et le Parquet de Bruxelles.
Objectifs	• Avoir une meilleure image des faits LGBTQIA+phobes (violences et discriminations) et de l'ampleur du sous-signalement • Avoir une image plus qualitative des chiffres et signalements existants • Identifier les motifs et les besoins du public pour porter plainte ou non • Assurer le lien entre les services qui interviennent après le signalement
Impacts	• Le signalement s'effectue auprès d'une actrice communautaire, la RainbowHouse, autour d'une fiche de signalement élaborée avec les partenaires de l'action. Que ce soit une agression verbale, physique ou du harcèlement, et dans la rue, sur le lieu de travail, dans un cadre privé cette fiche permet à la victime de se faire entendre et de se faire orienter vers les services adéquats. • la fiche de signalement permet de contribuer à mettre en lumière tous les actes rarement rapportés aux autorités. • Les informations relatives au contexte permettront alors d'ajuster les actions de prévention et les services à apporter en pareilles situations, en coopération avec les autorités compétentes
Réalisations	• Collecte de données continue : 2019 : 6 fiches 2020 : 36 fiches 2021 : 19 fiches 2022 : 52 fiches (dont 49 àpd octobre) 2023 : 64 fiches en date du 4/10/2023 • Publication d'une première analyse en 2022, la seconde est prévue début 2024 La collaboration avec Rainbow House visant à favoriser les signalements des incidents LGBTQIA-phobes a été financièrement prolongée jusqu'au 15 octobre 2024.

	Action 1: Développer une campagne de sensibilisation grand public sur les questions LGBTQIA+
Responsables	Pilote : equal.brussels Partenaires : BPL, Visit.Brussels, , Unia, l'IEFH, le CEFH, les associations locales, maisons et comités de quartier, centres culturels, maisons pour seniors, VUB.
Objectifs	• Informer le grand public sur les droits des personnes LGBTQIA+ dans toute leur diversité • Inciter les Bruxellois·es à devenir allié.es et à promouvoir l'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans leur quartier • Encourager les personnes LGBTQIA+ à faire valoir leurs droits, y compris via les fiches de signalement en cas de discriminations ou violences (cfr. action 16)
Impacts	La campagne #sharethecolor vise à interpeller durablement la population bruxelloise dans le but : • De combattre les stéréotypes et briser les tabous touchant spécifiquement les communautés LGBTQIA+ • De promouvoir le respect des diversités d'orientation sexuelle, d'identité d'expression de genre et des caractéristiques sexuelles • De faire valoir les droits des victimes de discriminations, harcèlement ou quelconque forme de violence LGBTQIA+phobe en leur permettant de s'approprier l'espace public et en leur donnant des moyens d'action • De sensibiliser les témoins des violences et discriminations en leur proposant de devenir de véritables allié·es
Réalisations	• La campagne a été réalisée et partagée par les partenaires institutionnels, et notamment relayée lors de la Pride et de la Fête de l'Iris. • 4 évènements dans le cadre de la campagne ont été organisés regroupant au total environ 600 personnes

Politique de subventionnement des associations actives en matière d'égalité des chances

Bien qu'il ne s'agisse pas à proprement parler de mainstreaming de l'égalité des chances, la politique de soutien de la société civile active en matière d'égalité des chances est complémentaire aux actions des pouvoirs publics. En effet, là où les services publics peuvent intervenir de manière globale, voire systémique, les associations de terrain peuvent apporter une plus-value avec des actions ciblées plus localement ou orientées vers des publics spécifiques qui demandent des connaissances pointues.

En ce sens, equal.brussels a largement amplifié le soutien aux acteurs de la société civile avec une augmentation considérable des soutiens passant de 191 demandes traitées annuellement en début de législatures à près de 376 en fin de législature, et un budget passé de 970.000 € en 2019 à 2.908.000 € en 2023.

En outre, un nouveau cadre légal entré en vigueur en 2023 a permis de définir trois modalités de subsides: innovant, récurrent/permanent et structurel. Cela permet à la fois d'alléger la charge administrative pour equal.brussels et pour les bénéficiaires, de donner plus de perspectives à plus long terme aux associations et de compenser la participation des associations dans les travaux régionaux.

Par ailleurs, des appels à projets ciblés ont été lancés en réponse à des problématiques d'actualités, comme la lutte contre le harcèlement dans les milieux de la nuit en collaboration avec le conseil bruxellois de la nuit.

equal.brussels n'est toutefois pas en mesure de répondre aux demandes d'accompagnement des associations, d'assurer un contrôle effectif des dépenses et de relayer correctement les nombreuses initiatives, recommandations et suggestions émanant des associations subsidiées pour les intégrer aux politiques régionales.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Au cours de cette législature, le mainstreaming de l'égalité des chances a été renforcé très concrètement via :

- La réalisation du Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité.
- 6 plans d'actions régionaux qui impliquent de manière très concrète, et au-delà des déclarations de principes, les pouvoirs publics dans la lutte contre les violences faites aux femmes, l'inclusion des personnes LGBTQIA+, la lutte contre le racisme, le soutien aux familles monoparentales, le handistreaming et le gender mainstreaming et l'égalité de genre .
- Le développement et/ou le renforcement de structures transversales de soutien aux pouvoirs publics
- Le développement d'outils, d'accompagnement et d'études visant l'intégration concrète de l'égalité des chances dans le fonctionnement quotidien des services publics régionaux
- Une implication régulière des acteurs de la société civile dans les travaux régionaux relatifs à l'égalité des chances et un soutien aux actions complémentaires des acteurs de terrain via une politique de subsides consolidée.

Malheureusement, toutes les études indiquent que l'égalité des chances reste un objectif à atteindre.

Et, tant l'actualité récente (montée de l'antisémitisme et impacts possibles du conflit israélo-palestinien à Bruxelles, mouvement anti-EVRAS,...) que les évolutions technologiques de la société (fracture numérique, risques de discrimination liés à l'intelligence artificielle...) nous rappellent la nécessité d'agir encore et toujours pour lutter contre les discriminations et les prévenir, spécialement dans l'action publique qui ne doit laisser personne de côté.

La prise de conscience de ces nécessités continue de se renforcer et les besoins régionaux en coordination et en soutien vont croissants, comme le démontre une augmentation considérable des sollicitations adressées par les acteurs régionaux et les associations à equal.brussels, qui n'est plus en mesure de répondre à toutes les demandes.

Il est donc impératif de poursuivre l'évolution vers une intégration permanente et globale de l'égalité des chances dans les politiques régionales notamment en consolidant les moyens mobilisés de manière transversale (comité régional pour l'égalité des chances, equal.brussels) et décentralisée (réseau de responsables égalité des chances au sein de chaque organisme dont c'est le métier et non une tâche accessoire).

equal.brussels
BE THE CHANGE